



UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Berne, le 19 novembre 2018
Circulaire du Bureau international **167**
Frais de transport aérien à l'intérieur du pays
de destination

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article 33-101 du Règlement de la Convention, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le tableau contenant les distances moyennes pondérées et les taux par kilogramme respectifs des opérateurs désignés ayant droit au remboursement des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination, valables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les taux de rémunération ont été calculés d'après la différence entre le coût de transport par voie aérienne, limité par le taux de base du transport aérien applicable, et le coût de transport par voie de surface. Comme indiqué dans la circulaire du Bureau international 62 du 15 mai 2017, le taux de base du transport aérien est de 0,567 DTS/t-km pour 2018.

Les pays pour lesquels la distance moyenne pondérée est inférieure à 300 kilomètres ne figurent pas sur la liste et n'ont pas droit au remboursement des frais de transport aérien.

Cependant, lorsque la compensation des frais terminaux perçue par l'opérateur désigné de destination est fondée spécifiquement sur les coûts ou sur les tarifs intérieurs, aucun remboursement supplémentaire au titre des frais de transport aérien intérieur n'est effectué.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Abdel Ilah Bousseta
Directeur des opérations postales

Taux de rémunération des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination pour 2019

<i>Opérateur désigné</i>	<i>Poste aux lettres – Distance moyenne pondérée (en km)</i>	<i>Taux (DTS/kg)</i>
Afghanistan ⁽²⁾	456	0,240
Afrique du Sud ⁽¹⁾	912	0,220
Algérie ⁽²⁾	439	0,202
Amérique (États-Unis) ⁽¹⁾	1489	0,523
Arabie saoudite ⁽¹⁾	572	0,310
Australie ⁽¹⁾	666	0,162
Bésil ⁽¹⁾	859	0,418
Canada ⁽¹⁾	1107	0,447
Chili ⁽¹⁾	428	0,223
Chine (Rép. pop.) ⁽¹⁾	1170	0,419
Colombie ⁽²⁾	439	0,201
Côte d'Ivoire (Rép.) ⁽²⁾	330	0,144
Égypte ⁽²⁾	466	0,246
Équateur ⁽²⁾	429	0,226
Espagne ⁽¹⁾	407	0,164
Inde ⁽²⁾	1072	0,526
Indonésie ⁽²⁾	706	0,381
Iran (Rép. islamique) ⁽²⁾	292	0,145
Kazakhstan ⁽²⁾	653	0,188
Malaisie ⁽¹⁾	1077	0,568
Mexique ⁽¹⁾	938	0,288
Mozambique ⁽²⁾	616	0,274
Nigéria ⁽²⁾	590	0,187
Pakistan ⁽²⁾	558	0,067
Papouasie – Nouvelle-Guinée ⁽²⁾	501	0,264
Philippines ⁽²⁾	460	0,224
Rép. dém. du Congo	958	0,060
Russie (Fédération de) ⁽¹⁾	2548	0,714
Soudan ⁽²⁾	348	0,181
Thaïlande ⁽¹⁾	507	0,233
Turquie ⁽¹⁾	553	0,177
Venezuela (Rép. bolivarienne) ⁽¹⁾	330	0,101
Viet Nam ⁽²⁾	501	0,251
Zambie ⁽²⁾	330	0,095

Conformément aux dispositions de l'article 30.3 et 4 de la Convention de l'UPU, les Pays-membres de destination étant dans le système de frais terminaux cible ⁽¹⁾ bénéficieront d'un remboursement supplémentaire pour les frais de transport aérien interne dans les cas où le pays d'origine se trouve dans le système de frais terminaux transitoire ⁽²⁾.



Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article RL 249 du Règlement de la poste aux lettres, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le tableau contenant les distances moyennes pondérées et les taux par kilogramme respectifs des opérateurs désignés ayant droit au remboursement des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination, valables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les taux de rémunération ont été calculés d'après la différence entre le coût de transport par voie aérienne, limité par le taux de base du transport aérien applicable, et le coût de transport par voie de surface. Comme indiqué dans la circulaire du Bureau international 33 du 14 mars 2016, le taux de base du transport aérien est de 0,597 DTS/t-km pour 2017.

Les pays pour lesquels la distance moyenne pondérée est inférieure à 300 kilomètres ne figurent pas sur la liste et n'ont pas droit au remboursement des frais de transport aérien.

Cependant, lorsque la compensation des frais terminaux perçue par l'opérateur désigné de destination est fondée spécifiquement sur les coûts ou sur les tarifs intérieurs, aucun remboursement supplémentaire au titre des frais de transport aérien intérieur n'est effectué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Abdel Ilah Bousseta
Directeur des opérations postales

Taux de rémunération des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination pour 2018

<i>Opérateur désigné</i>	<i>Poste aux lettres – Distance moyenne pondérée (en km)</i>	<i>Taux (DTS/kg)</i>
Afrique du Sud	912	0,082
Amérique (États-Unis)	1 560	0,603
Arabie saoudite	633	0,362
Australie	666	0,315
Bésil	809	0,413
Canada	747	0,270
Chili	479	0,264
Chine (Rép. pop.)	1 128	0,404
Colombie	535	0,147
Côte d'Ivoire (Rép.)	332	0,145
Égypte	466	0,253
Équateur	465	0,266
Espagne	407	0,174
Inde	1 061	0,534
Indonésie	468	0,265
Iran (Rép. islamique)	664	0,357
Libye	508	0,227
Malaisie	1 075	0,615
Mexique	936	0,344
Mozambique	647	0,288
Nigéria	636	0,221
Pakistan	450	0,033
Papouasie – Nouvelle-Guinée	517	0,307
Philippines	492	0,214
Russie (Fédération de)	2 570	0,715
Soudan	482	0,243
Tanzanie (Rép. unie)	724	0,251
Thaïlande	527	0,263
Turquie	552	0,182
Venezuela (Rép. bolivarienne)	334	0,150
Viet Nam	508	0,261
Zambie	332	0,079



Madame, Monsieur,

En application des dispositions de l'article RL 249 du Règlement de la poste aux lettres, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe 1 le tableau indiquant les distances moyennes pondérées et les taux par kilogramme respectifs des opérateurs désignés ayant droit au remboursement des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination, valables à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les taux de rémunération ont été calculés d'après la différence entre le coût de transport par voie aérienne, limité par le taux de base du transport aéropostal applicable, et le coût de transport par voie de surface. Comme indiqué dans la circulaire du Bureau international 80 du 25 mai 2015, le taux de base du transport aéropostal est de 0,624 DTS/t-km pour 2016.

Les pays pour lesquels la distance moyenne pondérée est inférieure à 300 kilomètres ne figurent pas sur la liste et n'ont pas droit au remboursement des frais de transport aérien.

Pendant, lorsque la compensation des frais terminaux perçue par l'opérateur désigné de destination est fondée spécifiquement sur les coûts ou sur les tarifs intérieurs, aucun remboursement au titre des frais de transport aérien n'est effectué.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Abdel Ilah Bousseta
Directeur des opérations
et de la technologie

Taux de rémunération des frais de transport aérien à l'intérieur du pays de destination pour 2017

<i>Opérateur désigné</i>	<i>Poste aux lettres Distance moyenne pondérée (km)</i>	<i>Taux (DTS/kg)</i>
Afghanistan	307	0,184
Afrique du Sud	453	0,209
Amérique (Etats-Unis)	1429	0,396
Arabie saoudite	624	0,374
Australie	667	0,334
Bolivie	499	0,242
Bésil	609	0,323
Canada	2177	0,708
Chili	441	0,254
Chine (Rép. pop.)	1121	0,401
Colombie	510	0,175
Côte d'Ivoire (Rép.)	328	0,144
Equateur	428	0,256
Espagne	407	0,181
France	323	0,142
Inde	868	0,476
Indonésie	430	0,255
Iran (Rép. islamique)	601	0,339
Kazakhstan	877	0,207
Malaisie	961	0,576
Mexique	906	0,330
Mozambique	560	0,108
Nigéria	614	0,230
Pakistan	567	0,044
Philippines	453	0,221
Russie (Fédération de)	3169	0,478
Soudan	376	0,200
Tanzanie (Rép. unie)	702	0,192
Thaïlande	531	0,277
Turquie	550	0,171
Venezuela (Rép. bolivarienne)	339	0,125
Viet Nam	527	0,271
Yémen	870	0,466